



ÉCONOMAT DES ARMÉES
DIRECTION GÉNÉRALE
DA

DCE 2024-1490/EdA-DA du 26/11/2024

Prestations de service d'organisation des séminaires de formation Space Course du Commandement de l'Espace (CDE) pour l'année 2025

Règlement de Consultation (RC)

Code CPV 79952000-2 - Services d'organisation d'événements

Table des matières

1.	CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	3
2.	CARACTERISTIQUES DU MARCHE	3
2.1	Objet de la consultation	3
2.2	Forme et nature du marché	3
2.3	Durée du marché	3
2.4	Montant du marché	3
2.5	Allotissement	3
2.6	Prestations supplémentaires éventuelles	4
2.7	Variantes	4
3.	PRESENTATION DES OFFRES	4
3.1.	Composition et modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	4
3.2.	Modalités de remise des candidatures et des offres	4
3.3.	Formalisme requis dans le cadre de la remise de l’offre	5
3.4.	Condition de participation	6
3.5.	Demande de renseignements complémentaires	6
4.	EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES	6
5.	NEGOCIATION	7
6.	DROIT – LANGUE ET MONNAIE APPLICABLES	7
6.1	Droit applicable	7
6.2	Langue des marchés	7
6.3	Monnaie applicable	7

1. CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le présent marché est établi sur la base des textes suivants :

- le code de la commande publique ;
- le CCAG/FCS dans sa version du 30 mars 2021.

2. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

2.1 Objet de la consultation

Le Commandement de l'Espace (CDE) du Ministère des Armées basé à Toulouse souhaite proposer des séminaires de formation sur l'année 2025. Ces formations participent à l'objectif du Ministère des Armées d'attirer des talents et de leur offrir des formations sur mesure. Le CDE réalise ainsi la coordination des formations métiers externalisées et des formations internes.

L'Economat des Armées (EdA), centrale d'achat et prestataire de services du ministère des Armées (MINARM), est mandaté par le CDE en soutien afin d'assurer l'organisation de ces séminaires de formation.

L'ensemble des attendus est détaillé dans le cahier des charges particulières (CCP).

2.2 Forme et nature du marché

Il s'agit d'un marché de services, à bons de commande à prix unitaire et forfaitaire.

2.3 Durée du marché

Ce marché prend effet à compter de sa notification et jusqu'à réalisation complète des prestations, soit le 22 novembre 2025.

2.4 Montant du marché

Ce marché est passé avec un maximum financier de 100 000 € HT sans montant minimum.
Le montant estimé est de 80 000 € HT soit 40 000 € HT par séminaire.

A titre d'information des candidats, ce montant de dépense maximum possible est à distinguer d'une estimation budgétaire globale du marché et ne constitue en aucun cas un engagement de dépense. En effet, ce montant de dépense maximum est volontairement fixé à un niveau plus élevé que le montant estimé prévisible des prestations afin de répondre à de possibles fortes hausses du besoin en cours d'exécution du marché.

2.5 Allotissement

Le marché n'est pas alloti, conformément aux dispositions du code de la commande publique et plus spécifiquement à l'article L2113-11, 2° qui prévoit la dérogation à l'obligation d'allotissement dans les cas où la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.6 Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

2.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3. PRESENTATION DES OFFRES

3.1. Composition et modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le DCE se compose des éléments suivants :

- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- le Document Unique de Marché Européen (DUME) ;
- le gabarit fournisseur.

Le pouvoir adjudicateur met à disposition sur PLACE un Document Unique de Marché Européen (DUME) Acheteur sous sa version électronique, rédigé en français. Les candidats sont donc invités à présenter leur candidature sur ce document pré rempli des rubriques qu'ils souhaitent voir décliner. Le candidat complète son propre DUME sur la base des éléments requis dans le DUME puis le joint à sa réponse. Si les candidats disposent déjà d'un DUME dont les mentions sont toujours valables, ils peuvent le proposer à l'appui de leur candidature en lieu et place du DUME acheteur. Le candidat peut également joindre à son offre les formulaires DC1 et DC2 en lieu et place du DUME.

3.2. Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres sont uniquement et impérativement communiquées par voie dématérialisée via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Une copie de sauvegarde des documents relatifs à la candidature et l'offre peut être transmise conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique.

Aucune offre papier n'est acceptée.

3.3. Formalisme requis dans le cadre de la remise de l'offre

3.3.1 Informations préalables

a) Date Limite de Réception des Offres (DLRO) :

Les offres sont à transmettre au plus tard le :

16 décembre 2024 – 12h00

Attention : Les date et heure limites de réception des plis sont les date et heure de réception des offres sur le portail de dématérialisation, et non les date et heure d'envoi. Toute offre parvenue après les date et heure limites de réception est irrecevable et rejetée. Il est recommandé de tenir compte des délais liés au chargement des offres sur la plate-forme électronique.

b) Délai de Validité des Offres (DVO) :

Les offres sont valables 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3.3.2 Contenu du dossier d'offre

Le dossier d'offre (technique et financière) doit obligatoirement contenir les éléments ci-dessous :

- a) Le devis détaillé, faisant office d'annexe financière du candidat pour les prestations objet du marché (l'offre doit bien distinguer la tranche ferme prévu en 5.4.1 du CCP, de la tranche optionnelle en 5.4.2);
- b) Un mémoire technique présentant les dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution des prestations, respectant impérativement le sommaire suivant :
 1. Présentation de la société ;
 2. Présentation des prestations dans l'ordre suivant :
 - Présentation des infrastructures et de l'équipement matériel prévus dans l'offre ;
 - Présentation de la prestation de restauration pour les déjeuners ;
 - Présentation d'une prestation de restauration pour les pauses cafés/thé ; Ice breaker ; apéritif (détail en 5.4.2 du CCP) ;
 - Présentation d'une solution d'hébergement selon les conditions détaillées en 5.5 du CCP ;
 3. Description, délais et méthodes de fourniture des prestations ;
 4. Moyens humains pour assurer les prestations (en précisant le profil des équipes et leur qualification professionnelle) ;
 5. Calendrier prévisionnel ;
 6. Références de la société dans la réalisation de prestations similaires ;
 7. Présentation de la politique de responsabilité environnementale et sociétale de la société ;
 8. Autres informations éventuelles.

- c) Les noms et coordonnées de la personne, **contact privilégié (au niveau administratif et commercial)** du pouvoir adjudicateur au cours du marché.

3.4. Condition de participation

La présence de l'ensemble des documents demandés est indispensable à l'analyse de la candidature et de l'offre. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au(x) soumissionnaire(s) concerné(s) de régulariser l'offre/les offres irrégulière(s), dans un délai approprié et identique pour tous. S'agissant des autres documents, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer au soumissionnaire les informations ou documents manquants. La demande n'est pas réitérée et le soumissionnaire qui ne fournit pas la pièce réclamée ou les informations dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur voit son offre rejetée.

3.4.1 Visite de site obligatoire

Sans objet.

3.5. Demande de renseignements complémentaires

Les questions complémentaires relatives à la procédure sont adressées au pouvoir adjudicateur **uniquement** via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les demandes sont adressées **au plus tard le 9 décembre 2024 à 12h00**. Le rappel de la question et la réponse sont transmis en retour, à tous les candidats s'étant identifiés lors du retrait du dossier, **au plus tard le 12 décembre 2024**.

4. EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous :

➤ Valeur technique de l'offre – note sur 60 points

- * Qualité de l'offre commerciale – note sur 40 points ;
- * Méthodologie et moyens mis en œuvre – note sur 15 points ;
- * RSE – note sur 5 points.

➤ Valeur financière de l'offre – note sur 40 points

Après analyse des offres au regard des critères et sous-critères susmentionnés, une note totale sur 100 points est attribuée aux soumissionnaires. Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note se voit attribuer le marché considéré.

5. NEGOCIATION

Une négociation, dans le respect des principes d'égalité de traitement des prestataires et de confidentialité des offres, peut être mise en œuvre par l'acheteur à l'issue de la première analyse. L'ensemble des aspects des offres peut faire l'objet de la négociation.

Dans ces conditions, l'acheteur transmet aux candidats ayant présenté une offre une invitation à améliorer leur offre sur certains aspects. Chaque candidat dispose alors d'un délai identique pour, le cas échéant et s'il le souhaite, apporter des modifications à l'offre remise initialement et communiquer cette offre modifiée à l'acheteur (offre finale) selon les modalités mentionnées dans la lettre de négociation.

Les offres, le cas échéant, complétées des modifications apportées par les prestataires à la suite de la négociation, sont à nouveau jugées conformément aux critères de sélection tels que définis supra.

Le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse est retenu.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.

6. DROIT – LANGUE ET MONNAIE APPLICABLES

6.1 Droit applicable

Le droit applicable aux marchés est le droit français.

L'instance chargée des procédures de recours est en l'espèce le Tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue du Puig – 93558 MONTREUIL.

Tel : 01 49 20 20 00 - Fax : 01.49 20 20 99

E-mail : greffe.ta-montreuil@juradm.fr - URL: <http://montreuil.tribunal-administratif.fr>

Il s'agit également du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours.

6.2 Langue des marchés

Le français est la seule langue qui régit l'intégralité des marchés.

6.3 Monnaie applicable

L'euro est la monnaie applicable.